



CGV de services relatives au service RIO Advance

(ci-après désignées les « CGV de services »)

1 Objet

Les présentes CGV de services constituent un accord individuel entre la société TB Digital Services GmbH (ci-après désignée « **TBDS** ») et son utilisateur (ci-après dénommé « **Utilisateur** »). Les CGV de services régissent la fourniture du service visé au point 2 via la plateforme et proposé par TBDS à l'Utilisateur (ci-après désigné « **Services TBDS** »). Elles constituent un accord individuel en complément des CGV de la plateforme déjà conclues entre l'Utilisateur et TBDS. Sauf indication contraire explicite dans les présentes CGV de services, les dispositions des CGV de la plateforme déjà conclues entre l'utilisateur et TBDS sont applicables aux présentes CGV de services. Les termes définis dans les CGV de la plateforme s'appliquent également aux présentes CGV de services. Les CGV de services sont convenues via la plateforme associée conformément aux dispositions visées aux points 2.1 et 2.3 de ladite plateforme.

2 Services TBDS et exigences techniques

2.1 Durant toute la durée de ces CGV de service, TBDS fournit à l'Utilisateur le Service TBDS suivant dont une description plus détaillée figure dans le descriptif des prestations :

Désignation	Description succincte
RIO Advance	<p>En qualité de service autonome, RIO Advance permet d'augmenter la durée de sauvegarde des données du service RIO Essentials et d'en étendre l'accès, et ce, pour une période de 25 mois max. Cela s'applique également aux données du service MAN Bridge pour les clients dont les véhicules sont équipés d'un TBM2.</p> <p>Combiné aux autres services RIO réservés, RIO Advance offre également la possibilité d'augmenter la durée de sauvegarde et l'accès aux données dans chaque service, et ce, pour une période de 25 mois max.</p>

Remarque importante : S'agissant des exigences en matière de protection des données, nous renvoyons aux dispositions visées au point 8 des CGV de la plateforme. L'Utilisateur reste légalement responsable du traitement des données effectué dans le cadre du traitement des données de commande par TBDS et garantit la légitimité du traitement des données personnelles des individus concernés (chauffeurs et, le cas échéant, autres personnes). Cela inclut le devoir étendu d'information de l'Utilisateur à l'encontre des personnes concernées, ainsi que la création d'une base légale relevant du droit sur la protection des données.

Il est possible de consulter dans leur version actuelle la description détaillée des prestations du service, ainsi que les exigences techniques et la rémunération à verser pour la prise en charge du service sur la plateforme, à l'adresse : <https://rio.cloud>.

2.2 La disponibilité de la plateforme pour le service à fournir sur cette plateforme et mentionné ci-dessus dépend du point 3.2 des CGV de la plateforme.

3 Rémunération

- 3.1** La rémunération à verser pour le Service TBDS dépend des indications figurant sur la plateforme, à l'adresse <https://rio.cloud>, et s'entend hors TVA. Cette rémunération se définit selon le nombre de véhicules inscrits par l'Utilisateur pour le service en question. L'inscription du véhicule effectuée par l'Utilisateur permet audit véhicule de prendre part au service, ce dernier est alors facturé au jour près. Pour les mois où un service TBDS est contracté pour une partie seulement du mois, la facturation se fait au prorata temporis.
- 3.2** Une fois la facture émise par TBDS, l'Utilisateur doit verser la rémunération au prestataire de services de paiement de TBDS visé au point 4.2 des CGV de la plateforme. Ce versement a un effet libératoire vis-à-vis de TBDS.
- 3.3** Si, même après un rappel écrit préalable raisonnable de la part de TBDS, l'Utilisateur est en retard de paiement, TBDS peut – après avoir accordé un nouveau délai de minimum une (1) semaine – suspendre la fourniture des Services TBDS selon les présentes CGV de services jusqu'à réception du paiement.

4 Modifications

- 4.1** Sauf indication contraire présente dans le présent point 4, toute modification des CGV de services nécessite l'accord des deux parties.
- 4.2** Dans le cadre de la fourniture des Services TBDS, TBDS peut procéder à des modifications techniques adaptées, notamment dans la mesure où ces modifications sont nécessaires pour améliorer leur fonctionnement ou se conformer à des exigences légales.
- 4.3** Les modifications raisonnables de la prestation dans le cadre de la fourniture des Services TBDS et les augmentations de prix raisonnables sont signalées par écrit à l'Utilisateur. Celui-ci peut alors s'y opposer dans un délai de six (6) semaines. L'absence de contestation (par écrit ou par e-mail) d'une modification de prestation / d'une augmentation de rémunération raisonnable dans un délai de six (6) semaines vaut acceptation de la modification de la prestation / de l'augmentation de rémunération dans la mesure où l'Utilisateur a été informé des conséquences juridiques dans le cadre de l'avis de modification / d'augmentation. Si l'Utilisateur s'oppose à une modification de prestation / augmentation de rémunération, TBDS dispose d'un droit de résiliation immédiat concernant les CGV de services à l'égard de l'Utilisateur. En outre, l'Utilisateur peut également résilier à tout moment de manière ordinaire les CGV de services.

5 Garantie et responsabilité

5.1 Garantie

- 5.1.1** L'Utilisateur doit communiquer toute défaillance du Service TBDS à TBDS dans les plus brefs délais. TBDS doit remédier à toute défaillance du Service TBDS dans un délai raisonnable. Lorsque



la correction d'un défaut échoue par deux (2) fois dans un délai raisonnable, l'Utilisateur est en droit de procéder à une résiliation extraordinaire des présentes CGV de services.

Les autres revendications de l'Utilisateur se fondent sur le point 5.2.

- 5.1.2 Toute prétention basée sur un défaut est exclue si ledit défaut a été causé par l'Utilisateur personnellement ou par l'un de ses auxiliaires d'exécution.

5.2 Responsabilité

TBDS est responsable des dommages causés par une intention délibérée et/ou une grave négligence de TBDS ou de ses auxiliaires d'exécution. Pour les dommages causés par une négligence simple de TBDS ou de ses auxiliaires d'exécution, TBDS n'est responsable que dans les cas où une obligation majeure a été enfreinte. Les obligations majeures sont des obligations contractuelles importantes qui permettent l'exécution en bonne et due forme du contrat et au respect desquelles l'Utilisateur pouvait légitimement s'attendre.

Dans le cas d'une négligence simple liée à l'infraction d'une obligation majeure, la responsabilité de TBDS est limitée aux dommages généralement prévisibles, sans toutefois être supérieure à 100 % de la rémunération annuelle.

La responsabilité de TBDS est par ailleurs exclue pour tout autre cas de négligence simple.

5.3 Autres exceptions

- 5.3.1 TBDS n'est pas responsable de l'état convenable des véhicules de l'Utilisateur pour lesquels le Service TBDS est fourni. Le Service TBDS sert uniquement à aider l'Utilisateur ; l'Utilisateur ou le chauffeur restent responsables de la conformité légale, de l'utilisation et de l'état du véhicule.
- 5.3.1 La mise à disposition de boîtes RIO et/ou d'unités émettrices RIO n'est pas comprise dans les présentes CGV de services. Conformément aux présentes CGV de services, MAN T&B n'assume aucune garantie et/ou responsabilité à ce sujet.
- 5.3.2 En conséquence, en vertu des présentes CGV de services, aucune garantie et/ou responsabilité n'est endossée par TBDS en cas de défaillance des Services TBDS (notamment en cas de données manquantes ou inexactes) et/ou de dommages découlant d'un dysfonctionnement et/ou d'une panne des véhicules, des boîtes RIO et/ou des unités émettrices RIO ou encore découlant d'une saisie incorrecte des données par l'Utilisateur.

6 Durée du contrat et résiliation

6.1 Durée

Les présentes CGV de services sont conclues pour une durée indéterminée.

6.2 Résiliation

- 6.2.1 L'Utilisateur peut résilier à tout moment de façon ordinaire les présentes CGV de services sans respecter un délai vis-à-vis de TBDS ; la résiliation peut également être effectuée par le biais d'une



désactivation par l'Utilisateur sur la plateforme. Si une telle désactivation est effectuée, la réactivation nécessitera au moins quatre (4) jours ouvrables.

- 6.2.2 TBDS peut résilier convenablement les CGV de services en respectant un délai de trois (3) mois révolus.
- 6.2.3 Le droit de résiliation extraordinaire pour motif important demeure intact pour les deux parties.
- 6.2.4 Une résiliation des présentes CGV de services – quel qu'en soit le motif – n'affecte en aucun cas les CGV de la plateforme et, le cas échéant, les autres CGV de services conclues sur d'autres services. En revanche, une résiliation des CGV de la plateforme – quel qu'en soit le motif – met également fin au même moment aux présentes CGV de services.
- 6.2.5 La fourniture du Service TBDS selon les présentes CGV de services dépend de la conclusion et du maintien des autres CGV de services suivantes (avec TBDS ou des fournisseurs tiers) : MAN Bridge (uniquement valable pour les clients possédant des véhicules équipés d'un TBM2). La résiliation de ces autres CGV de services – quel qu'en soit le motif – met également fin au même moment aux présentes CGV de services.

7 Divers

- 7.1 Les « autres dispositions » visées au point 11 des CGV de la plateforme s'appliquent.
- 7.2 L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder totalement ou partiellement à des tiers des droits et/ou des obligations issus des présentes CGV de services sans l'autorisation écrite préalable de TBDS.

* * *